

# RÈGLEMENT OFFICIEL

## Trail Urbain de Tingueux – Édition Septembre 2026

Organisé par le Comité des Sports de Tingueux

---

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Trail Urbain de Tingueux est organisé par Comité des Sports de Tingueux, avec le soutien de la Ville de Tingueux.

La manifestation se déroulera le dimanche 27 septembre 2026, à Tingueux, et proposera deux épreuves chronométrées :

- Trail Urbain 9 km
- Trail Urbain 18 km

Les parcours empruntent routes, chemins, espaces urbains, parcs et différents passages aménagés de la commune.

---

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés.

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), la participation est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité ;
- soit d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) valide à la date de la course.

#### Âge minimum

- 9 km : accessible à partir de la catégorie Cadet (14 ans minimum dans l'année)
- 18 km : accessible à partir de la catégorie Junior (16 ans minimum dans l'année)

Une autorisation parentale sera obligatoire pour les mineurs.

---

## ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne via Protiming, la plateforme officielle de l'événement.

Le nombre de dossards pourra être limité par l'organisation pour des raisons de sécurité.

Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la course sauf décision contraire de l'organisation.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

---

## ARTICLE 4 – TARIFS

Les tarifs d'inscription sont fixés comme suit :

- 9 km : 12€
- 18 km : 17€

Les frais d'inscription comprennent :

- le dossard,
  - le chronométrage,
  - les ravitaillements,
  - les dispositifs de sécurité,
  - les récompenses éventuelles.
- 

## ARTICLE 5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera :

- Complexe Sportif Frédérique Bronquard
- le 26/09/2026 de 9h à 17h
- le jour de la course à partir de 7h.

Le dossard doit être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Une pièce d'identité pourra être demandée lors du retrait.

---

## **ARTICLE 6 – HORAIRES ET DÉPARTS**

- Départ du 18 km : 9h30
- Départ du 9 km : 9h30

Le départ et l'arrivée seront situés au coeur du parc Croix Cordier

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des contraintes de sécurité ou météorologiques.

---

## **ARTICLE 7 – PARCOURS**

Les concurrents devront respecter le parcours balisé.

Tout participant quittant volontairement le parcours sera mis hors course.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours sans préavis en cas de nécessité.

---

## **ARTICLE 8 – RAVITAILLEMENTS**

Des postes de ravitaillement seront mis en place sur les parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Chaque participant est encouragé à prévoir son propre contenant (gobelet ou flasque) dans une démarche écoresponsable.

---

## **ARTICLE 9 – SÉCURITÉ ET ASSISTANCE**

La sécurité sera assurée par :

- des signaleurs,
- des bénévoles,
- des secours agréés,
- un dispositif médical adapté.

Les participants doivent porter assistance à toute personne en difficulté et prévenir immédiatement l'organisation.

L'organisation peut arrêter un concurrent présentant un risque pour sa santé ou sa sécurité.

---

## **ARTICLE 10 – ASSURANCE**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Les autres participants sont vivement invités à souscrire une assurance individuelle accident.

---

## **ARTICLE 11 – ENVIRONNEMENT**

Le Trail Urbain de Tinquex s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours.

Tout abandon de détritux entraînera la disqualification du participant.

---

## **ARTICLE 12 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Un classement général homme/femme sera établi pour chaque distance.

Des récompenses pourront être attribuées :

- aux 3 premiers scratch hommes et femmes,
  - aux premiers de chaque catégorie,
  - à d'autres classements définis par l'organisation.
-

## **ARTICLE 13 – DROIT À L'IMAGE**

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre de l'événement sur tout support de communication, sans limitation de durée.

---

## **ARTICLE 14 – ANNULATION / FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, arrêté préfectoral ou toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit :

- de modifier le parcours,
  - d'adapter les horaires,
  - ou d'annuler l'événement sans remboursement obligatoire des frais engagés.
- 

## **ARTICLE 15 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Toute inscription au Trail Urbain de Tiqueux implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## **CONTACT ORGANISATION**

Comité des Sports de Tiqueux  
cdstiqueux@outlook.fr  
0632862694